



Lu pour vous – N°1

Notes de lecture proposées par le secrétariat général du COR, dans un format synthétique et selon une approche pédagogique, pour mettre en avant différents travaux d'analyse, en France et à l'étranger, sur la question des retraites et du vieillissement.

Ces notes de lecture, mensuelles, sont rendues publiques mais n'engagent pas le Conseil.

► **Convergence in male and female life expectancy: direction, age pattern, and causes**

Benjamin Seligman, Gabi Greenberg, Shripad Tuljapurkar

[Demographic research - Volume 34 - Article 38](#)

Article sur la forte progression de l'espérance de vie des hommes qui a été sous-évaluée par les différents modèles de projection de population dans les pays du G7.

Une des explications avancées tient à la révolution dans le traitement des maladies cardio-vasculaires depuis les années 1960 qui prolonge plus la vie des hommes que celle des femmes ou plutôt qui empêche que la vie des hommes ne soit plus courte.

► **Pension Incentives and the Retirement Decisions of Couples**

Kadir Atalay, Garry F. Barrett

[IZA discussion paper series n°10013](#)

Article faisant le lien entre les décisions de départ à la retraite et la situation des membres d'un couple. Une réforme des retraites en Australie, en 1993, augmente l'âge d'ouverture des droits à la retraite des femmes. On constate que cette réforme a eu pour effet d'augmenter l'âge de départ à la retraite des hommes en couple dont la femme est

concernée par la réforme. Les effets sont d'autant plus importants que les couples ont une préférence pour les loisirs partagés, mais également qu'ils n'ont pas de contraintes financières et sont donc en situation de pouvoir avoir des loisirs partagés.

► **Social Insurance and Retirement: A Cross-Country Perspective**

Tobias Laun, Johanna Wallenius

[LIS working paper series n°673](#)

Article sur les liens entre les différents systèmes de retraite, d'invalidité et de santé selon les pays et les âges de départ à la retraite. Les situations auxquelles sont confrontés les travailleurs âgés diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre : fortes incitations à la retraite anticipée (règles, générosité, etc.) en France, en Espagne, en Suède, aux Pays-Bas et au Danemark ; incitations faibles (voire désincitations) en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Allemagne. La conclusion, originale, de cet article est que, compte tenu des résultats et de l'évaluation des incitations dans chacun des pays, la question n'est pas « Pourquoi les Européens travaillent-ils beaucoup moins que les Américains ? » mais plutôt « Pourquoi, étant donné les incitations intégrées dans les programmes d'assurance sociale en place, certains Européens travaillent-ils autant ? ».

► The Effect of Population Aging on Economic Growth, the Labor Force and productivity

Nicole Maestas, Kathleen J. Mullen, David Powell

[NBER working paper series n°22452](#)

Article traitant des effets du vieillissement sur la croissance économique aux États-Unis, sur la base d'une extrapolation des effets du vieillissement de six « vieux » états américains dont le vieillissement entre 1980 et 2010 est de même ampleur que celui attendu pour l'ensemble des États-Unis entre 2010 et 2040. Chaque hausse de 10 points de la part des 60 ans et plus dans la population entraînerait une baisse de 5,5 points du PIB/habitant. Cette baisse aurait pour origine un ralentissement de la croissance de la productivité (pour 2/3 des effets – baisse de la productivité horaire mais pas du nombre d'heures travaillées) et une croissance plus lente de la population active (pour 1/3 des effets). Comme l'indiquent les auteurs, cela va à l'encontre des prédictions selon lesquelles le vieillissement de la population affecterait la croissance économique principalement en raison de son incidence sur la participation à la population active, avec peu d'effet sur la productivité moyenne.

► Pension Outlook

Pablo Antolín et alii

[Edition 2016](#)

Tous les deux ans, l'OCDE fournit une analyse des derniers développements des politiques de retraite, couvrant à la fois les systèmes de retraite publics et privés de ses pays membres.

Dans cette édition de 2016, l'OCDE s'intéresse aux régimes de retraite publics *via* notamment la question des différences de traitement entre les salariés des secteurs privé et public. Au-delà

de quelques imprécisions techniques concernant le cas français (par exemple graphique 6.1 p.158 et page 173, « The vesting period for eligibility to a civil service pension [...] France is at 15 years, all of which can impede mobility between sectors » : la durée est de 2 ans depuis la réforme de 2010), l'OCDE met en avant des différences de traitement entre les salariés du privé et les fonctionnaires, notamment en France. Il faut cependant noter que ces résultats sont très sensibles au cas-types et aux hypothèses retenues par l'OCDE. Comme le montre une [étude du COR et de la DREES](#), les taux de remplacement ne sont pas nécessairement supérieurs pour les retraités du secteur public. Cette remarque vaut également pour les taux d'annuités (« accrual rates ») en page 162 ou encore pour les taux de cotisation entre les secteurs public et privé qui ne sont pas comparables de manière faciale (les assiettes, les champs et plus généralement, les structures de rémunérations ne sont pas identiques – sur cette question, voir le dernier [rapport annuel du COR](#) p.102-104).

La séance du COR du 31 mai 2017 qui sera consacrée à la convergence en matière de retraite entre les secteurs privé et public sera l'occasion de revenir plus précisément sur ces travaux.

► Les différences de retraite entre secteur public et secteur privé : simulations sur carrières types

Patrick Aubert, Corentin Plouhinec

[Economie et Statistique N°491-492](#)

Dans le prolongement des travaux du COR sur la question, les auteurs de cette étude estiment l'impact sur le taux de remplacement de plusieurs carrières types de fonctionnaires d'État si, avec la même chronique de salaires nets, leurs pensions étaient calculées comme celles des salariés du secteur privé. Comme

c'était le cas dans les travaux précédents, l'application des règles du privé s'avérerait plus favorable pour un cas type d'agent de catégorie B, mais défavorable pour un enseignant, et à peine moins favorable pour un cadre de catégorie A+. Ces résultats découlent du jeu des déterminants des montants de pension avec chaque type de règle comme la part des primes dans la rémunération globale pour les régimes des fonctionnaires ou le niveau et la pente de carrière salariale pour les régimes du privé (plus la carrière est ascendante et plus la part des rémunérations au-dessus du plafond de sécurité sociale est importante, moins la retraite est élevée en proportion du dernier salaire).

Un changement de secteur d'emploi en cours de carrière peut avoir un impact sensible et non univoque sur le taux de remplacement mais qui conduit souvent à un taux de remplacement plus bas que celui procuré en étant resté soit fonctionnaire, soit salarié du privé pendant toute sa carrière (à salaires nets identiques à tous âges).

Antoine Bozio, dans un [commentaire](#) à la suite de cet article, met en avant le fait que de telles

comparaisons, bien qu'utiles pour mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre, ne permettent pas de juger de la générosité relative des régimes de retraite en raison de leur nature en grande partie contributive : il est vrai qu'il faudrait aussi pouvoir comparer les efforts contributifs et donc établir par exemple des taux de rendement. Ce commentaire suggère que la comparaison des efforts contributifs, certes complexe, n'est pas hors de portée et passerait, pour la fonction publique d'État, par le calcul d'un taux de cotisation effectif en retirant les droits non-contributifs des dépenses du CAS « pensions ». Cette comparaison aurait l'avantage de pouvoir être distinguée de la question connexe, mais séparée, de la comparaison des rémunérations totales (immédiates et différées) entre les secteurs public et privé. Enfin, l'auteur reprend, selon ses termes, largement des idées avancées dans la [Lettre N° 12 du COR](#) pour formuler des recommandations de réforme pour réduire les inégalités de traitement et/ou le sentiment d'inéquité de traitement entre les salariés des secteurs privé et public.

À propos du Conseil d'orientation des retraites

Créé en mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est une instance indépendante et pluraliste d'expertise et de concertation, associant notamment les partenaires sociaux, chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français.

Sur l'ensemble des questions de retraite (équilibre financier, montant des pensions, redistribution, etc.), le COR élabore les éléments d'un diagnostic partagé.

Le COR formule ses analyses et ses recommandations dans des rapports remis au Premier ministre, communiqués au Parlement et rendus publics.

Le COR est membre du [réseau France Stratégie](#).

Ces notes de lecture ont été préparées par le secrétariat général du COR, sous la direction de M. Pierre-Louis Bras, président du COR.